

**Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical
Séance du 5 novembre 2025**

Date de la convocation : 24 octobre 2025

ETAIENT PRESENTS :

Membres Titulaires :

Victor DUDRET, *Président*
Bernard PEYROULET, *Vice-Président*

Mohamed AMARA Jean-Marc ARBERET, Kenny BERTONAZZI, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Henriette CASENAVE, Christine CONTE, Jean-Yves COURREGES, Gilbert DANAN, Jean-Marc DENAX, Philippe FAURE, Marc GAIRIN, Philippe LABORDE RAYNA, Philippe LALANNE, Didier LARRAZABAL.

Membres Suppléants :

Stéphane DUSSARPS (a suppléé François BAYROU), Jean-Louis CALDERONI (a suppléé Monique SEMAVOINE), Jean-Michel DESSÉRÉ (a suppléé Xavier LEGRAND-FERRONNIERE).

ETAIT REPRESENTE :

Jean-Louis PERES a donné pouvoir à Mohamed AMARA.

ETAIENT EXCUSES/ABSENTS :

Thierry CARRERE, *Vice-Président*
Thibault CHENEVIERE, Arnaud JACOTTIN, André LANUSSE-CAZALÉ, Jérôme MARBOT, Marie-Claire NÉ, Francis PEES. Alain TREPEU, Valérie REVEL.

N°2 - DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1

Rapporteur : Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il s'avère opportun de procéder à des ajustements de crédits tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les dépenses liées à la révision du SCoT du Grand Pau ont jusqu'ici été imputées en section de fonctionnement. Un changement d'affectation de ces dépenses vers la section d'investissement est envisagé.

En effet, un article spécifique de la section d'investissement (compte 202) retrace l'ensemble des dépenses concernant les études, l'élaboration, la modification ou la révision des documents d'urbanisme.

C'est dans ce contexte qu'une décision modificative pourrait être dressée afin de prévoir les crédits nécessaires aux écritures correspondantes. Ces écritures permettraient, d'une part, d'annuler les mandats antérieurs pour leur réaffectation en investissement, et, d'autre part, d'imputer les dépenses à venir directement en investissement, sur la fin de l'exercice 2025.

La décision modificative impactant le BP 2025 serait la suivante :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
ARTICLE	MONTANT	ARTICLE	MONTANT
617 - Etudes	-120 000,00 €	773 Mandats annulés sur exercices antérieurs	130 156,00 €
6231 - Annonces et insertions	-972,00 €		
6281 - Concours divers	-7 548,00 €		
023 - Virement à la section d'investissement	258 676,00 €		
TOTAL	130 156,00 €	TOTAL	130 156,00 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
ARTICLE	MONTANT	ARTICLE	MONTANT
202 Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	258 676,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	258 676,00 €
TOTAL	258 676,00 €	TOTAL	258 676,00 €

Après modification, le Budget 2025 du Syndicat mixte du Grand Pau s'établirait comme suit :

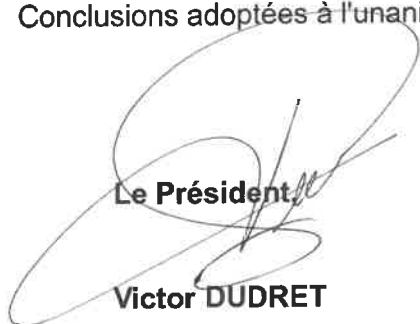
FONCTIONNEMENT		BP 2025
Chapitres	Dépenses	530 296,11 €
011	Charges à caractère général	203 680,00 €
012	Charges de personnel	64 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 800,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 072,11 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68,00 €
023	Virement à la section d'investissement	258 676,00 €
Chapitres	Recettes	530 296,11 €
13	Atténuation de charges	4 300,00 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	12 000,00 €
74	Dotations et participations	180 565,36 €
77	Produits spécifiques	130 156,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	203 274,75 €

INVESTISSEMENT		BP 2025
Chapitres	Dépenses	278 091,69 €
20	Immobilisations incorporelles	262 676,00 €
21	Immobilisations corporelles	15 415,69 €
INVESTISSEMENT		BP 2025
Chapitres	Recettes	278 091,69 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	258 676,00 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	19 347,69 €

Au regard de ce qui précède, il appartient au Comité syndical de bien vouloir :

- 1- Approuver la réaffectation, en section d'investissement, des dépenses liées à la révision du schéma de cohérence territoriale ;
- 2- Adopter, dans ce cadre, la décision modificative de crédits N°1 qui permettra de procéder aux écritures nécessaires.

Conclusions adoptées à l'unanimité


 Le Président,
 Victor DUDRET

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,


 Le secrétaire de séance,
 Gilbert DANAN

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le 14/11/2025



ID : 064-200014462-20251105-D02_20251113-DE